

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

---

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 273 (Rect)

présenté par

Mme Guégot, Mme Zimmermann et M. Wauquiez

-----

### ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« sous contrat de travail ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un cadre juridique sécurisé pour l'exercice des stages en alternance.